



**FERC SUP CGT**  
Fédération des Personnels de la  
Recherche et  
des Établissements d'Enseignement  
Supérieur



**SNPREEES-FO**  
Syndicat National des Personnels de la  
Recherche  
et des Établissements d'Enseignement  
Supérieur

## **Communiqué commun de la FERC Sup CGT et du SNPREEES-FO (Université de Rennes 1, 12 janvier 2012)**

### **Résultats des élections à la Commission Consultative Paritaire des non-titulaires**

## **Succès de la liste commune FO + CGT (52 % des voix)**

Le SNPREEES-FO et la FERC Sup CGT remercient tous les personnels qui ont fait confiance à la liste commune FO + CGT.

Collège C (participation 60%) : FO+CGT 71 voix (59.7%) un siège

Collège B (participation 50%) : FO+CGT 15 voix (37.5%) un siège

Collège A (participation 21%) : FO+CGT 29 voix (46.8%) un siège

### **Vos élu(e)s sur la liste FO + CGT**

<b>COLLEGE A :</b>	Yann Le Page (titulaire)	Erwann Carvou (suppléant)
<b>COLLEGE B :</b>	Cécilia Michel Anicette (titulaire)	Gaëlle Dubois (suppléante)
<b>COLLEGE C :</b>	Catherine Chauchix (titulaire)	Gilles Coll (suppléant)

Avec un siège dans chaque CCP, tous les personnels pourront ainsi compter sur des représentants réellement indépendants de la direction de l'université pour défendre leurs droits en cas de licenciement, de sanction ou de conflit avec l'administration.

Cette première élection à la Commission Consultative Paritaire a permis aux personnels non titulaires de Rennes 1 d'exprimer clairement leurs revendications

- ↳ **AUGMENTATION DES SALAIRES**
- ↳ **TITULARISATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE**
- ↳ **AUGMENTATION DU NOMBRE DE PLACES AUX CONCOURS**
- ↳ **AUCUN LICENCIEMENT, GARANTIE DE REEMPLOI**
- ↳ **EXTENSION DES DROITS STATUTAIRES DES TITULAIRES AUX NON TITULAIRES**
- ↳ **OUVERTURE DU DROIT AUX INDEMNITES DES TITULAIRES**

Comme la moitié des universités, l'Université Rennes 1 est dans une situation financière difficile, du fait de la diminution du budget attribué par l'Etat. Des mesures inacceptables ont été décidées par le président et le Conseil d'administration de l'université, notamment 33 suppressions de concours par gel de postes et des non-renouvellements de contrats dans plusieurs services ou laboratoires.

Les contractuels ne sont pas corvéables à merci ! Ils ont un rôle important dans les établissements et administrations, il reste le statut de fonctionnaire d'Etat à gagner pour sortir de la précarité.

Nous le disons clairement : les contractuels comme les autres salariés ne doivent pas payer pour une crise dont ils ne sont nullement responsables !